

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE754

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 30

A l'alinéa 8, substituer aux mots:

des administrateurs provisoires",

les mots:

"de l'administrateur provisoire".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.